

# Systeme d'information dans le parcours et produits de sante



**Antoine BROUILLAUD, OMEDIT NAGG**



**Stéphanie LEGRAND**

Directrice de projets  
numériques, Pôle numérique en  
santé  
ARS N-A



**Delphine DEVARS**

Responsable adjointe Mission  
d'appui DCGDR NA Assurance  
Maladie



**Ingrid DEDIEU-BENOIT**

Chargée de mission GDR-  
Mission d'appui de la  
Coordination Régionale GDR -  
LCF NA



**Barbara LORTAL**

Pharmacien gérant  
Institut Bergonié





## *Stéphanie LEGRAND*

Directrice de projets numériques, Pôle numérique en santé ARS N-A



# Systeme d'information dans le parcours et produits de santé

Stéphanie Legrand ARS Nouvelle Aquitaine

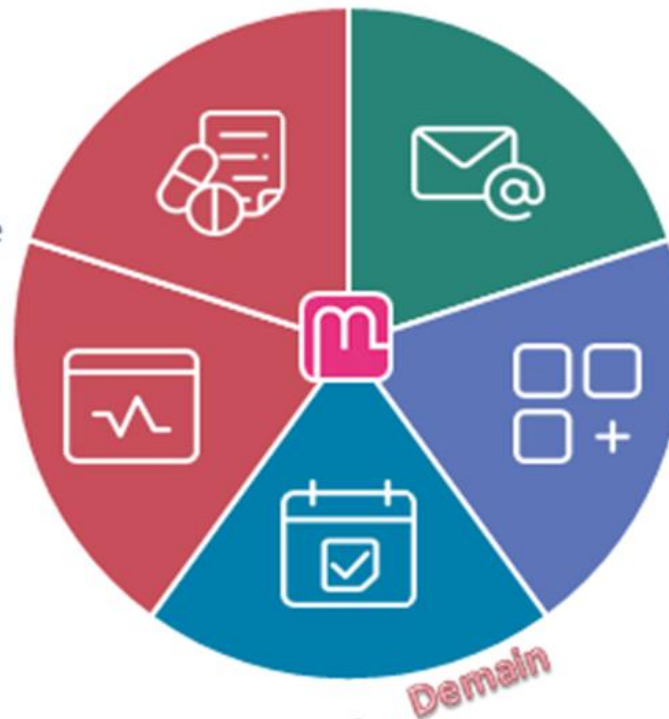
# Mon espace santé : les rubriques

## Un dossier médical

Consultation et alimentation des **documents** ajoutés par l'utilisateur ou ses professionnels de santé (ordonnance, compte rendu d'hospitalisation, biologies...)

Alimentation et consultation par l'utilisateur de son **profil médical** : antécédents médicaux, vaccinations, allergies, mesures de santé, ...

Cette brique s'appuie sur l'actuel **Dossier Médical Partagé (DMP)** dont l'historique est repris pour les anciens utilisateurs.



## Un agenda

Agrégations des **événements** liés au parcours de soin de l'utilisateur via un agenda.

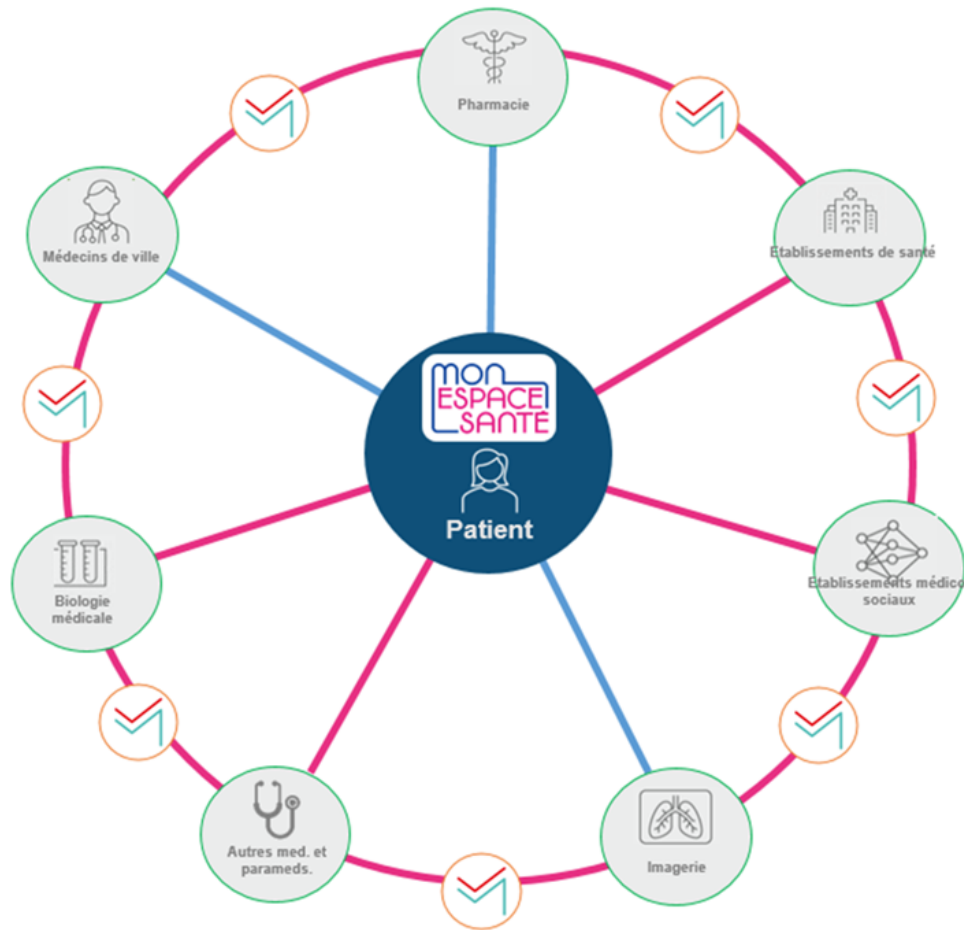
## Une messagerie

Réception en toute sécurité des informations personnelles en provenance de l'équipe de soin de l'utilisateur via un service de **messagerie sécurisée** de santé.

## Un catalogue de service

Accès à des applications de santé référencées par l'État via un **catalogue réunissant la diversité des services utiles à la santé** (ex. portails patients, applications et objets connectés référencés..).

# Mon espace santé : les usages

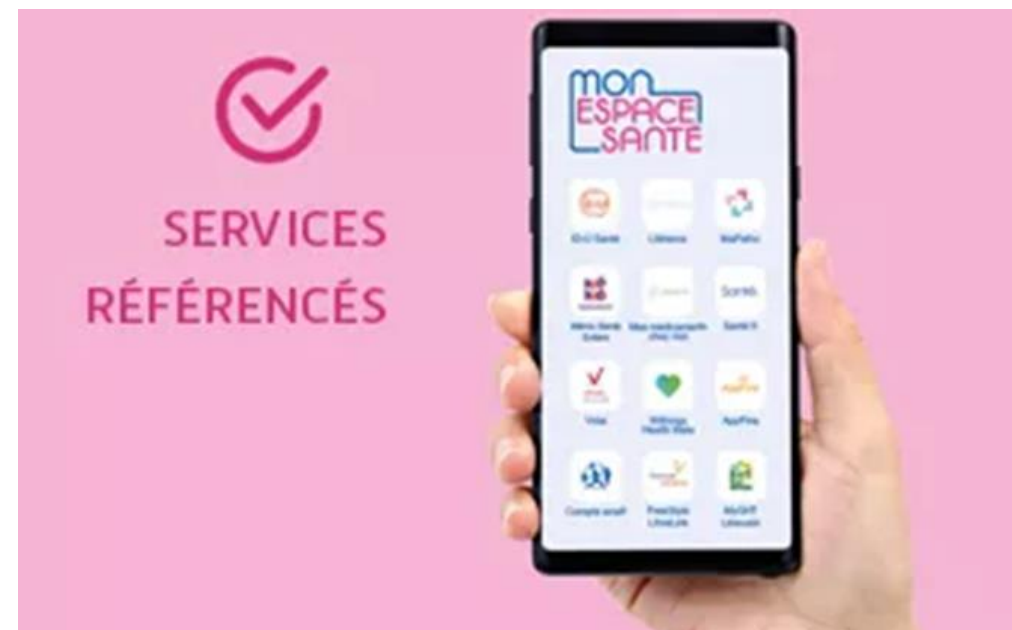


## Concrètement, quels usages ?

- ✓ Les patients **disposent d'une copie numérique de l'ensemble de leurs documents de santé** dans Mon espace santé (MES)
- ✓ Les professionnels de santé autorisés peuvent **consulter les documents de santé** dans le profil MES de leur patient
- ✓ Les professionnels de santé sont **destinataires, par MSSanté, des résultats des examens prescrits**
- ✓ Le médecin traitant et/ou correspondant reçoit une **copie des résultats d'examens et des documents de sortie hospitaliers**

## Un catalogue de services qui s'enrichit

- **23 services** référencés proposent aux usagers d'échanger, de manière fluide et sécurisée, leurs données avec Mon espace santé.
- Concrètement, l'utilisateur pourra choisir d'une part de stocker dans Mon espace santé ses données provenant de différentes sources (applications, sites internet, dispositifs médicaux, objets connectés, etc.) et d'autre part, de partager les données de son profil Mon espace santé avec les services numériques du catalogue.
- Le consentement de l'utilisateur sera toujours demandé.





# Des supports de communication variés

**ICI**  
votre pharmacie  
peut recevoir  
votre ordonnance  
par messagerie sécurisée  
directement depuis l'espace.

**mon ESPACE SANTÉ**  
VOUS AVEZ LA MAIN SUR VOTRE SANTÉ.

Rendez-vous sur [monespace.sante.fr](https://monespace.sante.fr)  
ou téléchargez l'application.

Logos: l'Assurance Maladie, Ministère de la Santé et de la Prévention, Santé, Famille, Retraite, Services.

## UTILISER MON ESPACE SANTÉ, C'EST SIMPLE !

Je mets à jour  
mon carnet  
de **vaccination**  
dans Mon espace santé.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

- Rendez-vous sur [monespace.sante.fr](https://monespace.sante.fr), depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone.
- Téléchargez l'application **Mon espace santé**, disponible sur le Play Store et sur l'App Store.



### Gérer mes vaccins

- Je me connecte et/ou j'active Mon espace santé.
- Depuis la page « Profil Médical » de Mon espace santé, dans la rubrique « Vaccination » je peux consulter, ajouter ou modifier une vaccination.  
2 possibilités :
  - Je scanne le QR code sur la boîte du vaccin
  - Je renseigne manuellement le formulaire (nom de la maladie ou du vaccin)



### À tout moment

Je peux télécharger une synthèse de mon carnet de vaccination (PDF).  
Je suis Informé de toutes les vaccinations obligatoires ou recommandées, suivant mon âge.

### En cours

Mes professionnels de santé pourront ajouter des vaccinations directement dans mon carnet de santé numérique.

# De nouvelles fonctionnalités : la vaccination

**Mon histoire de santé**

- Suivi médical
- Facteurs de risque
- Vaccinations**
- Mesures
- Professionnels de santé
- Entourage et volontés
- Pièces administratives

## Vaccinations

+ Ajouter une vaccination

Je peux voir mes vaccinations à venir et renseigner celles déjà réalisées. Je retrouve également les vaccinations ajoutées par mes professionnels de santé.

Je n'ai aucune vaccination recommandée ou obligatoire à réaliser prochainement.  
[Voir les vaccins à réaliser](#)

### Vaccinations déjà réalisées

Je peux télécharger et partager l'historique des mes vaccinations réalisées sous un format proche du carnet de santé papier.  
[Télécharger la synthèse des vaccinations](#)

Toutes les vaccinations

Retour en haut

mon ESPACE SANTÉ


Accueil Profil médical Documents Messagerie Catalogue de services

← Retour

## Vaccinations à réaliser

Si un ou plusieurs rappels ont été oubliés, il n'est pas nécessaire de tout recommencer. Je reprends simplement la vaccination au stade où elle a été interrompue : c'est ce qu'on appelle le « rattrapage vaccinal ». Parlez-en à votre médecin.

Retrouvez toutes les informations relatives à la vaccination sur [vaccination-info-service.fr](https://vaccination-info-service.fr)

 **Calendrier simplifié des vaccinations 2023**

Prochaines vaccinations

Tout afficher

2031

📅 Âge : 65 ans À partir du 25/04/2031 2 vaccins

**Diphtérie-Tétanos-** Recommandée [Plus d'infos](#)





## De l'information des usagers à la création de 66,4 millions de profils Mon espace santé



**69 millions** de bénéficiaires d'un régime d'assurance maladie français ont été informés par e-mail (77%) et par courrier (23%), de la création automatique prochaine de leur profil Mon espace santé.



**Moins de 2% des personnes** se sont opposées à la création de leur espace et depuis fin août, **66,4 millions d'assurés** en sont désormais dotés.



Cela signifie que **plus de 90% des français** peuvent d'ores et déjà recevoir un document de santé ou un message à la sortie d'un épisode de soins.



**9,3 millions d'usagers** ont activé le service, soit plus de **13% des personnes**.  
Et chaque mois ils sont de plus en plus nombreux : + 200 000 activations par mois sur les 6 derniers mois glissants.



## Des premiers usages de Mon espace santé et ses fonctionnalités



Les usagers ont commencé à compléter leur profil médical :

**Plus de 26% d'entre eux remplissent leur profil médical** c'est-à-dire les rubriques hospitalisations, maladies et sujet de santé... (hors rubrique mesure)



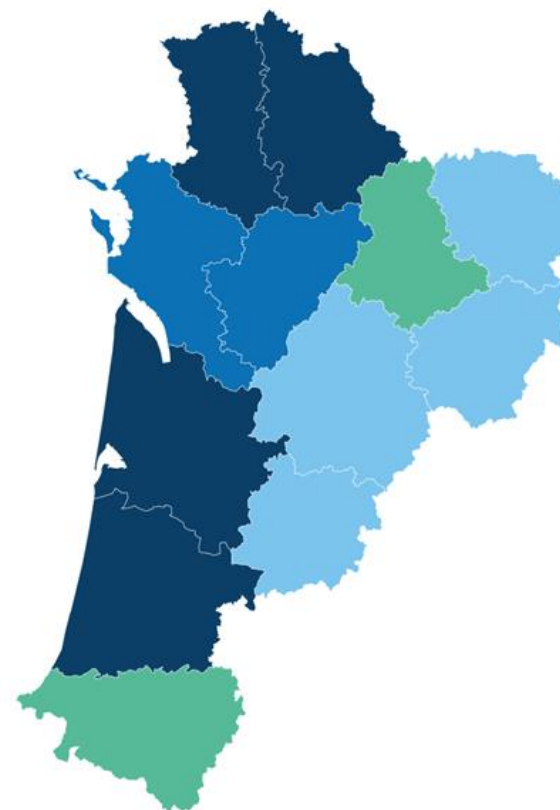
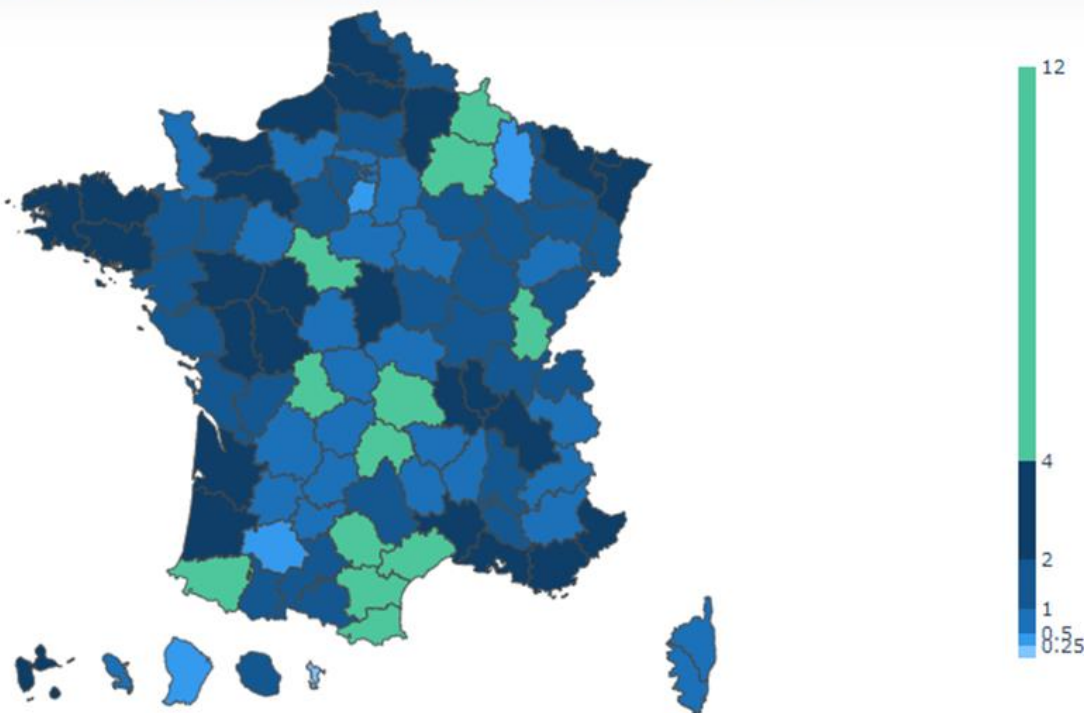
Les usagers ont commencé à compléter leurs mesures :

**Plus de 38% d'entre eux ont ajouté au moins une mesure** (poids, taille, tension...) dans Mon espace santé.

# Nombre de documents déposés : Un bilan contrasté par département

Données d'août 2023

Nombre de documents mis à disposition dans Mon espace santé par habitant en rythme annuel



Nombre de documents mis à disposition dans Mon espace santé par habitant en rythme annuel

Département	Documents
23	0,72
19	0,82
24	0,88
47	0,96
17	1,51
16	1,67
79	2,01
40	2,20
86	2,21
33	2,45
64	6,10
87	6,98

570 000 DMP en Nouvelle-Aquitaine (Aout 2023)  
2,65 documents en moyenne par habitant

Journée régionale OMEDIT NAGG – 18.10.23



***Ingrid DEDIEU-BENOIT***

Chargée de mission GDR - Mission  
d'appui de la Coordination Régionale  
GDR-LCF N-A



***Delphine DEVARS***

Responsable adjointe Mission d'appui  
DCGDR N-A Assurance Maladie



# la Qualité de la Lettre de Liaison de Sortie

DEDIEU BENOIT Ingrid DCGDR Nouvelle Aquitaine

# Campagne IFAQ-QLS

## Contexte

- Document clé de la continuité de la prise en charge du patient permettant la transmission des informations nécessaires pour sécuriser et fluidifier son parcours de santé, avec un positionnement du patient et du médecin traitant et ceci quelle que soit l'orientation de sortie d'hospitalisation.
- Obligatoire depuis le 1er janvier 2017 (décret du 20 juillet 2016)
- Le patient acteur de son parcours de santé la lettre de liaison est transmise au patient, au médecin traitant et au praticien qui a adressé le patient
- Transmission facilitée par le numérique qui va permettre notamment son alimentation automatique dans le profil Mon espace santé du patient ainsi que sa transmission par messagerie sécurisée. Le programme Ségur du numérique en santé finance et pilote cette transformation



## Objectif

Accompagner les ES les plus en écart quant à l'indicateur QLS en particulier sur les volets les plus faibles :

- traitement médicamenteux à la sortie,
- planification des soins,
- remise de la lettre de liaison à la sortie du patient ainsi que sa diffusion via Mon espace santé.

L'objectif de performance est fixé à 80/100.



# Campagne IFAQ-QLS

## Cible

- Etablissements de santé ciblés sur leurs résultats
- Visite direction, président CME, directeur de la qualité + coordonnateur gestion des risques + le cas échéant le DIM du territoire (si réunion GHT)

## Mise en œuvre

- Visite Direction CPAM / SM / référent ES / DAM / PC / CIS ; ARS
- Date de début : septembre 2023  
Date de fin : T4 2023

- Evaluation1 (campagne): T1 2024
- Evaluation2 (résultats QLS) : T4 2024 (dossiers 2023)

23

Qualité de la  
coordination des soins



Pour les  
établissements de  
santé visités (ciblés)



Sécuriser et  
fluidifier le  
parcours

Lien ville hôpital



# Campagne IFAQ-QLS

Le volet médicamenteux de la lettre de liaison à la sortie

Il permet de tracer sur un même document l'ensemble des médicaments pris par le patient avant son hospitalisation et à prendre après son hospitalisation.

Il détaille :

- le bilan médicamenteux pour les établissements de santé réalisant une démarche de conciliation des traitements médicamenteux ;
- le traitement du patient avant son hospitalisation pour les établissements de santé qui ne réaliseraient pas cette démarche.

Dans les deux cas, le volet médicamenteux de la lettre de liaison à la sortie permet de tracer in fine le traitement de sortie d'hospitalisation prescrit.





## Les documents qui peuvent être alimentés et consultés dans le DMP par les pharmaciens

Le DMP dispose d'un code de classe avec des types de documents, exemple ci-dessous:

- Synthèses : CR de consultation pharmaceutique, CR d'entretien pharmaceutique, Lettre de liaison à la sortie d'un établissement de soins ou d'une structure sociale ou médico-sociale, Formulaire de conciliation médicamenteuse (Hôpital), Bilan médicamenteux (Officine)
- Prescriptions : Prescription de produits de santé - Renouvellement ordonnance par pharmacien correspondant - Intervention pharmaceutique
- Dispensation : Dispensation médicamenteuse
- Traitement administré : CR d'administration de médicaments
- Certificat, déclaration : Historiques des vaccinations



# L'ordonnance numérique



# L'ordonnance numérique en vidéo

Vidéo de présentation

<https://www.youtube.com/watch?v=5Xzng7Cx-W0>



Limitée aux professionnels de santé libéraux pharmaciens et médecins  
(généralisation progressive après tests éditeurs)  
Démarrage à l'hôpital à compter de 2024 (calendrier non défini)

Journée régionale OMEDIT NAGG – 18.10.23

# L'ordonnance numérique qu'est-ce que c'est ?

L'ordonnance numérique vise à dématérialiser et sécuriser le circuit de la prescription entre les médecins et les professionnels de santé prescrits

- Ce dispositif s'appuie sur une base de données hébergée en France selon les standards haute sécurité par l'Assurance Maladie et appelée « base e-prescription »
- L'accès à la base e-prescription est restreint aux professionnels de santé par l'intermédiaire d'une authentification avec leur carte professionnelle
- Un QR Code est apposé sur l'ordonnance ; il véhicule l'identifiant unique de la prescription qui permet l'échange de données entre prescripteur et prescrit.
- L'ordonnance papier est conservée dans l'attente que tous les prescrits soient équipés pour lire directement le format numérique. Aussi, l'ordonnance de stupéfiants, qui peut être générée via le dispositif ordonnance numérique, devra pour l'instant être imprimée sur les mêmes modèles d'ordonnances sécurisées que ceux utilisés « classiquement » pour ce type de prescriptions.
- Le patient peut également retrouver une copie de son ordonnance numérique au format PDF dans Mon espace santé, alimentée automatiquement depuis votre logiciel.

# L'ordonnance numérique qu'est-ce que ça change ?

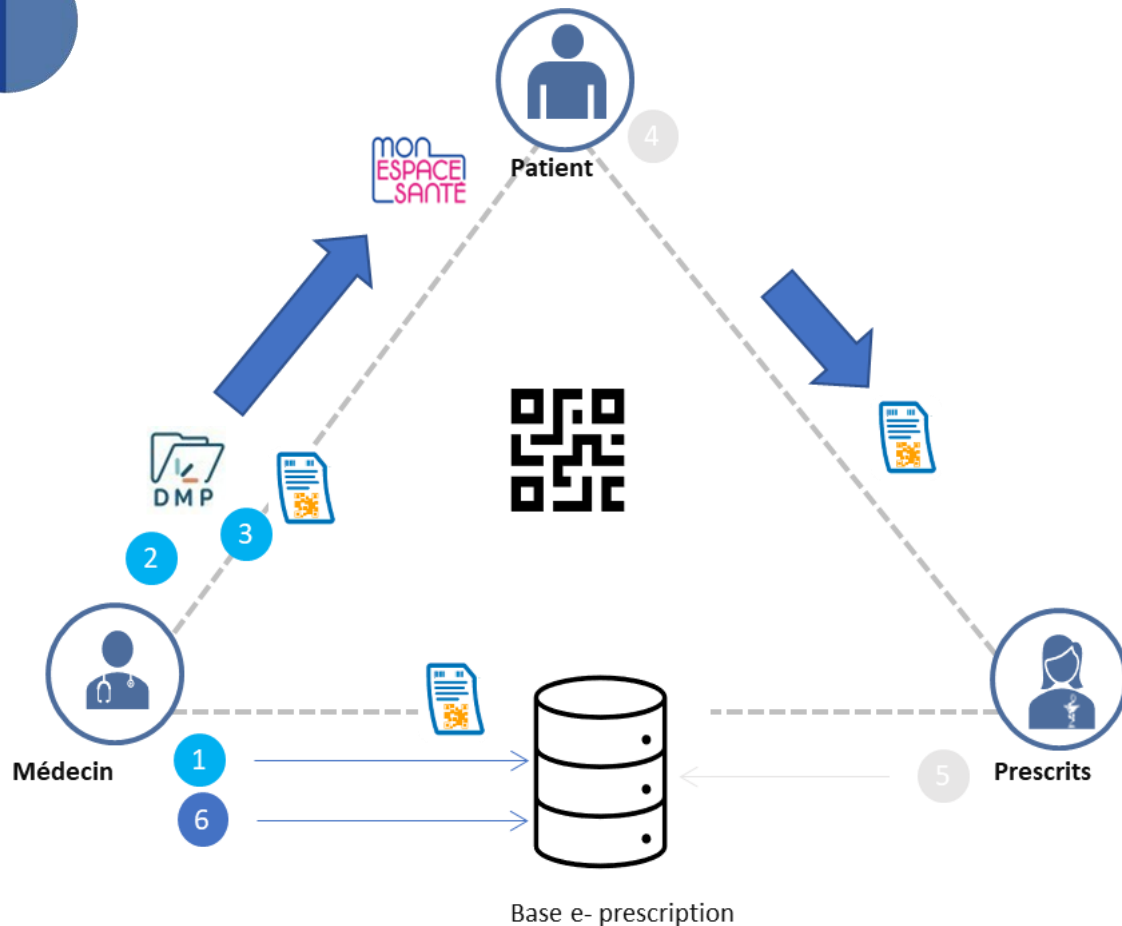
## Ce qui ne change pas :

- La liberté de prescription du médecin.
- Le déroulé de la consultation.
- **La remise d'une ordonnance papier en fin de consultation.**
- La liberté de choix du prescripteur et du prescrit pour le patient.

## Les nouveautés :

- La présence d'un QR code et d'un numéro de prescription sur l'ordonnance.
- La possibilité pour le médecin d'accéder aux données de délivrance a posteriori, si le patient a donné son accord.
- L'alimentation du DMP qui permet au patient de retrouver son ordonnance au format pdf dans Mon espace santé.

# Avec l'ordonnance numérique, comment se passe la prise en charge du patient ?



Pendant la consultation, rien ne change. Le médecin :

- 1 Rédige la prescription à partir de son Logiciel d'Aide à la Prescription (LAP) compatible e-prescription unifiée ; elle est enregistrée dans la base e-prescription
- 2 En parallèle, enregistre l'ordonnance numérique dans le DMP du patient facilement, depuis son logiciel métier ; le patient peut ainsi la retrouver dans Mon espace santé.
- 3 Imprime l'ordonnance papier avec un QR Code, la signe et la remet au patient

En sortie de consultation :

- 4 Le patient présente l'ordonnance papier\* avec le QR code chez le prescrit de son choix.
- 5 Si le prescrit est équipé\*\*, il lit la prescription directement via son logiciel à partir du QR code qu'il a scanné, exécute les actes et les enregistre dans la base.

Par la suite (nouvelle consultation par exemple) :

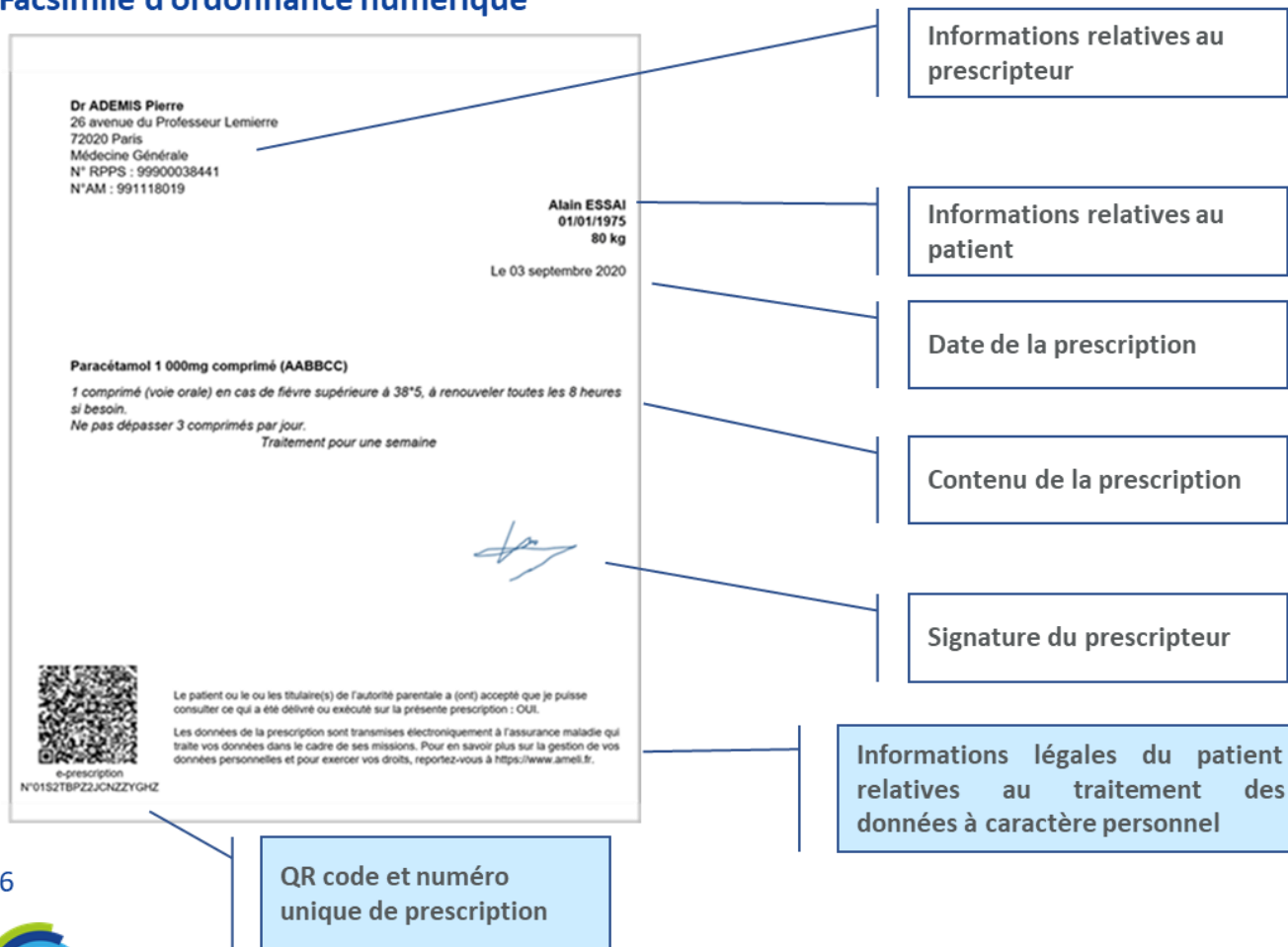
- 6 Le médecin prescripteur peut consulter les données d'exécution ou de la délivrance (si accord du patient)

\*Le patient doit obligatoirement présenter l'exemplaire papier tant que tous les PS ne sont pas équipés.

\*\* Si le prescrit n'est pas équipé, l'ordonnance peut toujours être traitée selon le circuit classique (papier).

# A quoi ressemble une ordonnance papier générée via le dispositif d'ordonnance numérique ?

## Facsimilé d'ordonnance numérique



En fin de consultation, l'ordonnance papier est remise au patient.

En plus de ces informations classiques figurent :

- un QR code véhiculant un numéro unique de prescription, mentionné en clair sous le QR code
- des mentions légales obligatoires relatives au traitement des données à caractère personnel

### A noter :

- **Les entêtes habituelles peuvent être conservées;**
- **pas d'obligation de transmettre les codes LPP.**
- **Indication (OUI ou NON) de l'accord du patient pour la consultation des données d'exécution par le prescripteur**
- **Texte fixe indiquant que les données de prescription sont transmises électroniquement à l'Assurance Maladie**



# Feuille de route de l'Ordonnance numérique

- L'Assurance Maladie réalise des préséries avec les éditeurs sur les solutions logicielles agréés par le [CNDA](#), afin de s'assurer du bon fonctionnement des logiciels et de la correcte alimentation de la base e-prescription.
  - Les logiciels médecins Altyse (version 9.03, ARDC), Crossway (version 24.00, CEGEDIM), Doctolib (version 2.0.0, DOCTOLIB), Weda (version 10.2.6, WEDA), les logiciels pharmaciens Id. (LGPI, version 2.20, de l'éditeur EQUASENS, LEO de CERP ROUEN), ont validé avec succès la phase de présérie et ont commencé à déployer au niveau national le service socle ordonnance numérique auprès de leurs clientèles de professionnels de santé.
  - 7 autres éditeurs (4 médecins et 3 pharmaciens) auront débuté leur déploiement d'ici la fin de l'année
  - L'ordonnance numérique n'a pas fait l'objet d'une communication grand public à ce stade, dans l'attente que d'avantage de professionnels de santé soient équipés.
  - Le déploiement va s'étendre progressivement à de nouvelles catégories de professionnels de santé, en lien avec les représentants des professions concernées :
    - fin 2023 : chirurgiens-dentistes et sages-femmes - T1 2024 : infirmiers et masseurs kinésithérapeutes
- En 2024 : le déploiement se poursuivra en lien avec la vague 2 du Ségur, afin d'être au rendez-vous de la généralisation de l'Ordonnance numérique fixée par les textes législatifs et réglementaires.

26 % parc médecins  
46% parc officines



# Les autres échanges de documents et d'ordonnances avec les pharmacies

**≠ ORDONNANCE NUMERIQUE**

# Les échanges avec les pharmacies

Depuis mai 2023, le patient peut contacter directement sa pharmacie via MES sur l'application mobile ou le site web, en envoyant via la messagerie ses ordonnances ou tout autre document stocké dans la rubrique « Documents » de MES

Cas d'usage = préparation d'une commande par le pharmacien d'officine

Le patient choisit l'ordonnance qu'il souhaite partager à sa pharmacie

Il sélectionne la pharmacie de son choix

Il rédige un message accompagnant son document [ou message pré-rempli]

Prérequis :

- ❖ Patient : avoir activé son profil MES
- ❖ Pharmacie : être équipé d'une BAL MSSanté de type organisationnel

**NB : l'envoi d'un document via MES ne dispense pas le patient de ramener l'ordonnance papier à la pharmacie**

**Ticket vitale (information sur la délivrance) obligatoire sur l'ordonnance papier**



# Point d'attention sur l'impression papier ...



- La remise au patient d'une impression papier de la prescription reste **obligatoire** à ce jour ([article R4127-34 CSP](#), [article R461-48 CSS](#))



- La seule dérogation envisageable, à ce jour, concerne la **régulation médicale** ([has-sante/regulation-medicale](#))



- La signature électronique pour être considérée comme telle doit répondre à des critères d'identitovigilance définis par le **référentiel de L'Agence numérique en santé** ([legifrance.gouv.fr/JO](#))



***Barbara LORTAL***

Pharmacien gérant, Institut  
Bergonié

**En visio-conférence**

# ONCO'LINK : systèmes d'information

Barbara LORTAL-CANGUILHEM, Institut Bergonié





Loi de financement de la  
Sécurité Sociale 2018

Innovation des parcours et  
de leur financement

ONCO'LINK

Suivi des patients sous thérapie orale en lien avec le pharmacien  
officinal et le médecin traitant

498 patients

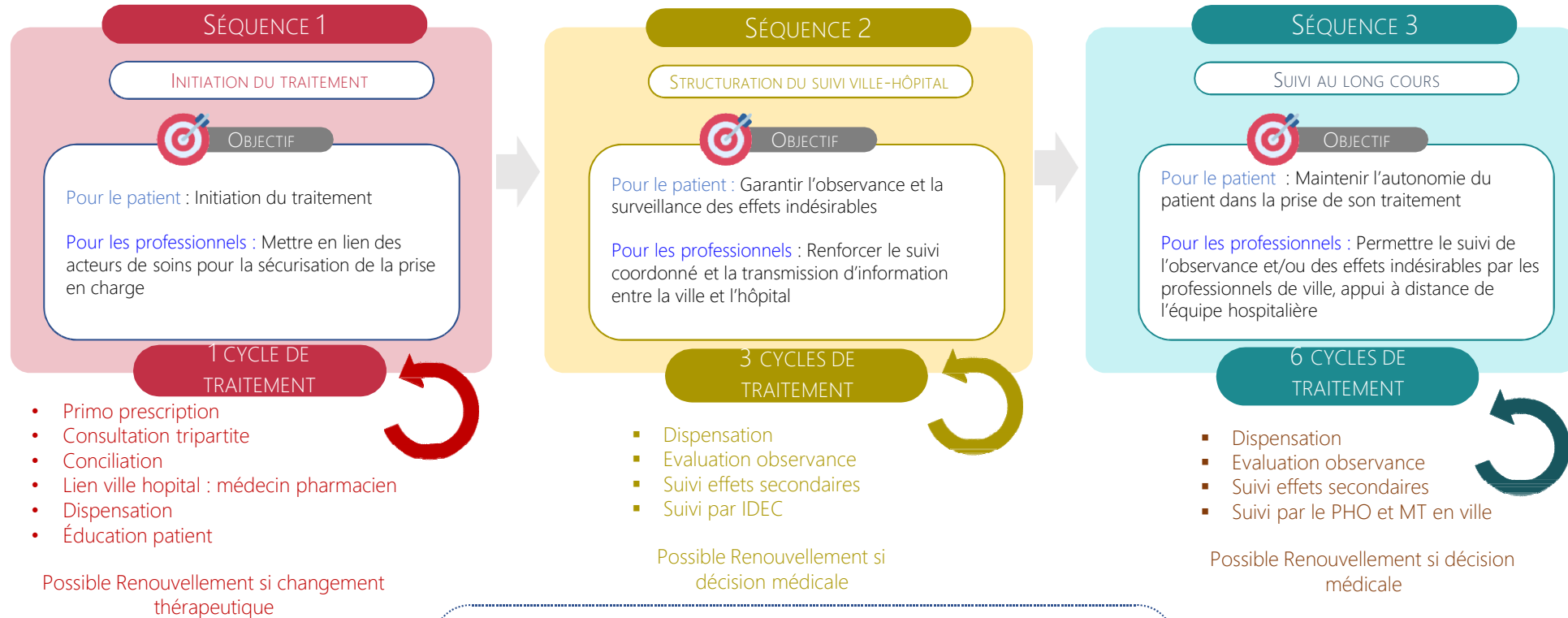


**OBJECTIF**

1923 INSTITUT BERGONIÉ 2023

**100 ANS**

# Découpage en 3 séquences



Ce parcours peut être décliné sous deux modalités :



**Parcours A**

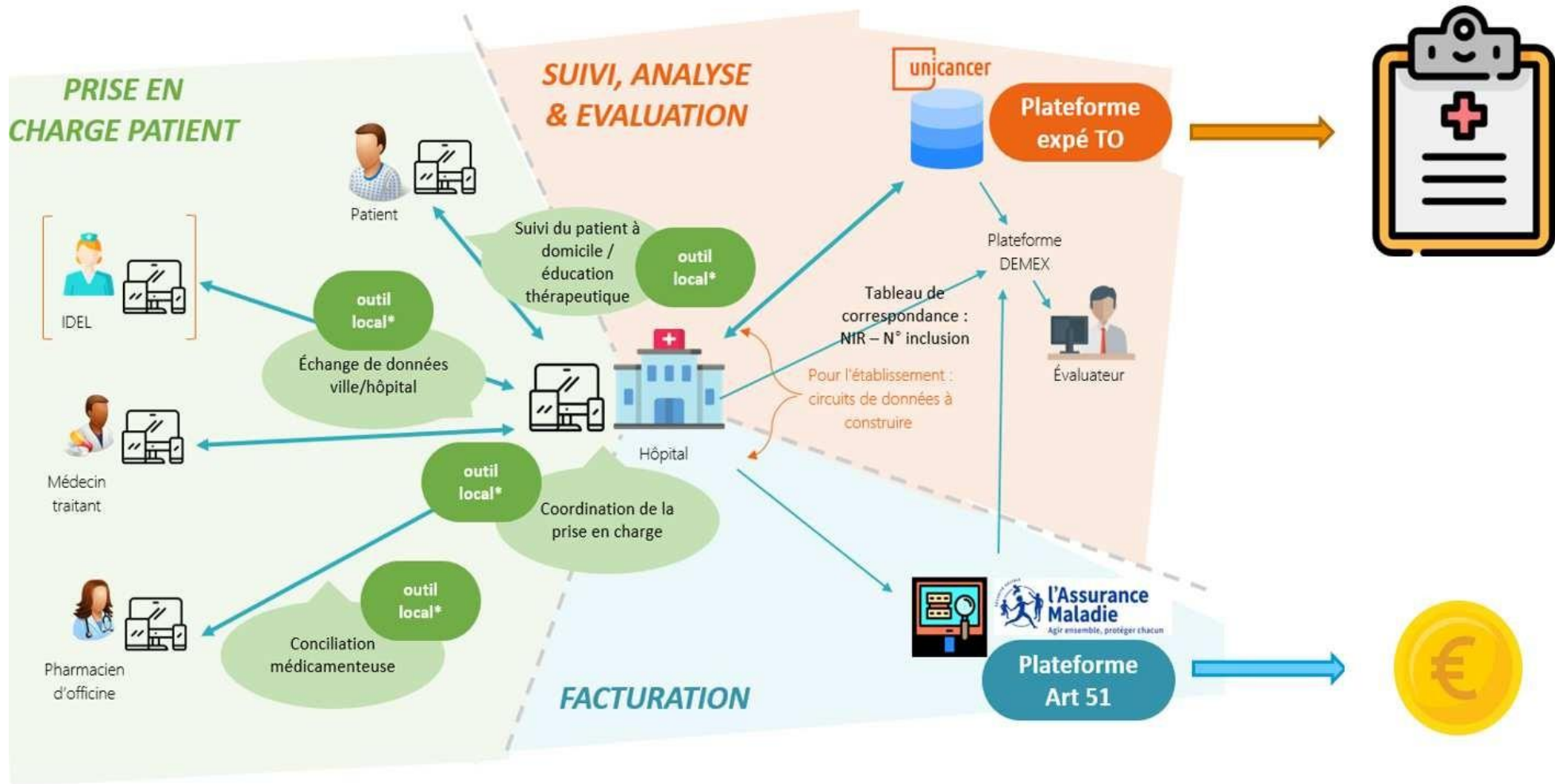
DISPENSATION

EN VILLE

**Parcours B**

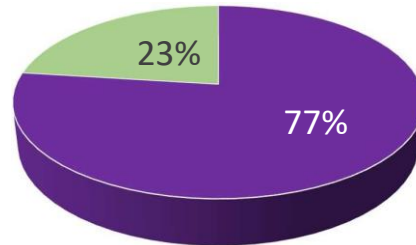
RÉTROCESSION

HOSPITALIÈRE



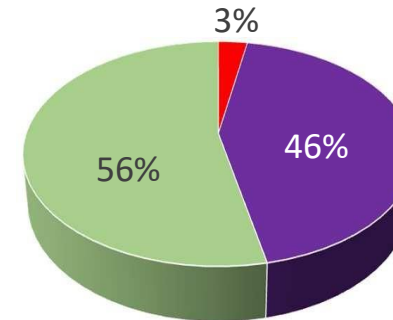
## % d'adhésion des professionnels de ville

23 % adhésion Médecins traitants



■ absence de retour (364) ■ adhésion (108)

56 % Adhésion Pharmacies

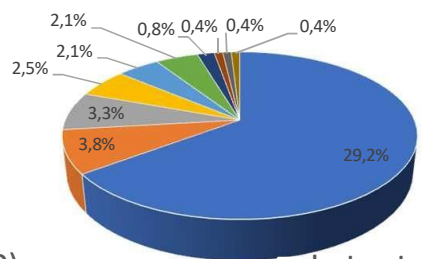


■ refus (12)  
■ absence de réponse (219)  
■ adhésion (265)

**Faible taux malgré nombreuses relances  
Mais dans la moyenne nationale**

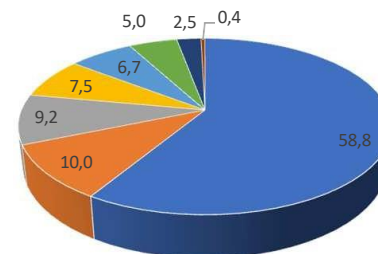
# Origine géographique et répartition des adhérents

## Origine des Médecins traitants adhérents



- Gironde (70)
- Lot- et -Garonne (9)
- Landes (8)
- Charente Maritime (6)
- Charente (6)
- Dordogne (5)
- Pyrénées Atlantiques (2)
- Haute Garonne (1)
- Loir et Cher (1)
- Deux sèvres (1)

## Origine des Pharmacies adhérentes



- Gironde (141)
- Charente Maritime (24)
- Landes (22)
- Dordogne (18)
- Lot et Garonne (16)
- Charente (12)
- Pyrénées Atlantiques (6)
- Deux Sèvres (1)

# Outils de connexion

The logo for 'exolis' features the word in a lowercase, sans-serif font. The 'x' is stylized with a blue and green gradient, and the 'o' is a solid blue circle.

Exolis

- Utilisé par les IDEC
- Portail patient
- Questionnaires
- Alertes

The logo for 'synapse MED' features the word 'synapse' in a lowercase, sans-serif font with a blue and green gradient. The 'y' is stylized with a blue and green gradient. 'MED' is in a smaller, blue, uppercase font to the right.

Synapse

- Utilisé par les pharmaciens
- Accès au conciliation
- Accès au dossier pharmacien de onco'link
- Fonctionnalité parcours
- développée pour oncolink



# Invitations



## Inviter un professionnel de ville

Ce professionnel aura uniquement accès au dossier patient qui lui est partagé

Adresse email du professionnel de santé

pharmacentre@pharmacie.com

Envoyer l'invitation



## Vous avez un nouveau dossier patient à consulter sur Synapse Plateforme

Bonjour,

Dans le cadre de l'Article 51 pour le suivi des patients sous chimiothérapies orales, vous venez d'être ajouté par <ORGANISATION> dans l'équipe médicale d'un patient sur Synapse Plateforme.

Développée par des professionnels de santé, Synapse Plateforme vous permet de **faciliter et sécuriser le suivi des traitements de vos patients**, avec un accès à de l'information fiable et utile sur les médicaments.

En cliquant sur le lien ci-dessous, vous pourrez vous inscrire ou accéder directement au dossier de votre patient.

Accéder à Synapse Plateforme

# Evènements sur Synapse



synapse<sup>MED</sup>

- Conciliation (PHO/PHH)
- Dispensation (PHO/PHH)
- Observance (PHO)

← Quitter le dossier patient

**Romane Papin**  
Née le 02/05/1994 (27 ans)  
Femme - 164 cm - 68 kgs

**Sein (métastases)**  
IMATINIB, TAMOXIFENE  
Traitement combiné SC - OUI

**Séquence 3** 14 j. ⌵  
01/08/2021 - (en cours)  
Séquence 2 (R) : 12/02/2021 - 01/08/2021  
Séquence 1 : 12/01/2021 - 12/02/2021

Fiche patient

Équipe médicale

Activité

Évènements Tous ▾ + Nouvel évènement

**SÉQUENCE 3**

**OUVERT** 18/08/2021  
**Conciliation**  
Statut  
Conciliation en cours  
BM validé le 18/08/2021  
Conciliation validée le -

10/08/2021  
**Fragilité**  
Échelle EPICES  
Score 3  
Patient fragile OUI  
Externe

01/08/2021  
**Observance**  
Score 4 = Mauvaise  
2

**SÉQUENCE 2**

20/07/2021  
**Dispensation**  
Traitement(s)  
CYCLOPHOSPHAMIDE  
Lieu  
Ville  
Date  
08/07/2021

17/07/2021  
**Effets indésirables**  
Effets rapportés  
Vomissements...  
Grade le plus élevé 3  
Action consécutive  
Modification de la posolo...  
Externe

17/07/2021  
**Fragilité**  
Échelle EPICES  
Score 3  
Patient fragile OUI  
Externe

Suivi de parcours Séquence 3 ▾ + Nouvel échange

DATE	SUJET	INTERLOCUTEURS	PAR	TYPE	COMMENTAIRE
24/08/2021	Autre	IDEC → PHO	Autre	Sortant	"Le patient a été vu en consultation ce jour par l'oncologue"
22/08/2021	Suivi éducatif	IDEC ← Patient	Application	N/A	-
19/08/2021	Entretien patient	IDEC → Patient	Messagerie sécurisée	Sortant	...

Nouvel évènement

- Conciliation
- Dispensation
- Observance

→ Continuer

# Dispensation du traitement

- QUI : **PHO** si dispensation en Ville / **PHH** si dispensation en PUI
- QUAND : à chaque dispensation de traitement (*séquences 1, 2 et 3*)



synapse<sup>MED</sup>

## Dispensation

Thérapie orale*	Spécialité délivrée	Modalités de prise	Date*	Lieu de dispensation*
CYCLOPHOSPHAMIDE	Endoxan 50 mg	1 le matin (à jeun)	08/07/2021	PUI

### SÉQUENCE 2

 20/07/2021 <b>Dispensation</b> Traitement(s) CYCLOPHOSPHAMIDE  Lieu Ville  Date 08/07/2021	 17/07/2021 <b>Effets indésirables</b> Effets rapportés Vomissements...  Grade le plus élevé 3  Action consécutive Modification de la posolo...   Externe	 17/07/2021 <b>Fragilité</b> Échelle EPICES  Score 3  Patient fragile OUI   Externe
---	--	--

# Echanges relatifs au parcours

- QUI : PHO, PHH ou un autre professionnel de santé
- QUAND : à tout moment de l'expérimentation (séquences 1, 2 et 3)



Synapse<sup>MED</sup>

### Nouvel échange

Le\* 08/08/2021    Sujet\* Entretien pharmaceutique    Effecteur\* PHO    Personne contactée\* Patient

Moyen d'échange\* Rendez-vous présentiel    Type\* Entrant

Commentaire (facultatif)  
Le patient avait besoin de parler ; il semble montrer des signes de dépression

Quitter le dossier patient

Romane Papin  
Née le 02/05/1994 (27 ans)  
Femme - 164 cm - 68 kgs

Sein (métastases)  
IMATINIB, TAMOXIFENE  
Traitement combiné SC : OUI

Séquence 3  
01/08/2021 - (en cours) 14 J. 8

Séquence 2 (R) : 12/02/2021 - 01/08/2021  
Séquence 1 : 12/01/2021 - 12/02/2021

Fiche patient  
Équipe médicale  
Activité

### Évènements

Tous

+ Nouvel événement

**SÉQUENCE 3**

**OUVERT** 18/08/2021

**Conciliation**  
Statut  
Conciliation en cours  
BM validé le 18/08/2021  
Conciliation validée le -

**Fragilité** 10/08/2021  
Échelle EPICES  
Score 3  
Patient fragile OUI  
Externe

**Observance** 01/08/2021  
Score 4 = Mauvaise

**SÉQUENCE 2**

**Dispensation** 20/07/2021  
Traitement(s)  
CYCLOPHOSPHAMIDE  
Lieu  
Ville  
Date 08/07/2021

**Effets indésirables** 17/07/2021  
Effets rapportés  
Vomissements...  
Grade le plus élevé 3  
Action consécutive  
Modification de la posolo...  
Externe

**Fragilité** 17/07/2021  
Échelle EPICES  
Score 3  
Patient fragile OUI  
Externe

### Suivi de parcours

Séquence 3

DATE	SUJET	INTERLOCUTEURS	PAR	TYPE	COMMENTAIRE
08/08/2021	Entretien pharmaceutique	PHO → Patient	Rdv présentiel	Entrant	Le patient avait besoin de parler ; il semble montrer des signes de dépression
06/08/2021	Autre	IDEC → PHO	Autre	Sortant	"Le patient a été vu en consultation ce jour par l'oncologue"
04/08/2021	Suivi éducatif	IDEC ← Patient	Application	N/A	-
02/08/2021	Entretien patient	IDEC → Patient	Messagerie sécurisée	Sortant	...
01/08/2021	Consultation	CANC → Patient	Visio	Sortant	...

+ Nouvel échange

# Tableau de synthèse

SÉQUENCE 2
SÉQUENCE 1

**OUVERT** 09/10/2023

**Dispensation**

Traitement(s)  
OSIMERTINIB

Lieu  
Ville

Date  
06/10/2023

**OUVERT** 09/10/2023

**Dispensation**

Traitement(s)  
OSIMERTINIB

Lieu  
Ville

Date  
14/09/2023

**OUVERT** 15/09/2023

**Observance**

Score  
0 = Bonne observance

**OUVERT** 31/07/2023

**Effets indésirables**

Effets rapportés  
Fatigue, Douleur, Pares...

Grade le plus élevé  
2

Action consécutive  
-

**OUVERT** 18/08/2023

**Observance**

Score  
0 = Bonne observance

**OUVERT** 27/07/2023

**Dispensation**

Traitement(s)  
OSIMERTINIB

Lieu  
Ville

Date  
20/07/2023

**OUVERT** 20/07/2023

**Conciliation**

Statut  
BM validé

BM validé le  
20/07/2023

Conciliation validée le  
-

Suivi de parcours

Toutes les séquences ▾

+ Nouvel échange

DATE	SUJET	INTERLOCUTEURS	PAR	TYPE	COMMENTAIRE
06/10/2023	Entretien patient	PHH ← PHO	Mail (non sécurisé)	←	"Retour sur la 3ème dispensation de Tagrisso"
14/09/2023	Entretien patient	PHH ← PHO	Mail (non sécurisé)	←	"Retour dispensation 2ème renouvellement Tagrisso"
26/08/2023	Entretien patient	PHH ← PHO	Mail (non sécurisé)	←	"le test d'évaluation de l'Observance concernant Mme [REDACTED] réalisé le 18/08/23, ainsi que la prescription de Morphine prescrit par le docteur [REDACTED]"
31/07/2023	Autre	PHH ← PHO	Téléphone	←	"notification appel patient ce week end pour EI : lèvres endolorie / fatigue"
31/07/2023	Autre	PHH ← PHO	Mail (non sécurisé)	←	"comme convenu au téléphone, je vous fais part des effets ressentis par Mme [REDACTED] depuis la prise de TAGRISSO 80mg le 21/07/23: - nausées, pas de vomissement - sensation de lèvres endormies, côté droit - perte de poids malgré appétit (- 1kg depuis le 21/07) - douleurs assez fortes au niveau du dos, thorax et poitrine (échelle douleur: 5) - tension artérielle au 29/07/23: 12/8 et 49 de pulsations"
27/07/2023	Autre	PHH ← PHO	Mail (non sécurisé)	←	"RETOUR BA"

# Avantages

- Partage du bilan médicamenteux avec PHO
- Partage de l'analyse pharmaceutique
- PHO peuvent rentrer une conciliation
- PHO rentre l'information des échanges
- Répond à l'expérimentation
- En temps réel
- Permet d'extraire des données ... en théorie
- En temps réel
- PHO qui adhèrent l'adoptent
- Vision globale du parcours en officine





# Limites



- Nécessité pour les PHO de se créer un compte pour que l'équipe hospitalière puisse donner les droits sur 1 patient ;
- Non interfacé avec le Dossier Patient Informatisé (frein des « Editeurs»), ni avec le DMP ;
- Aucune info si pas de remplissage ;
- Pas de priorisation des échanges et alertes ;
- Avec le temps, moins de données remontées par les PHO ;
- Arrêt de la commercialisation ...

# Conclusion



- Oui aux outils connectés : simplicité, traçabilité, rangement, export de données
- Complexité sur un même territoire comme la NA d'uniformiser les solutions
- D'où la nécessité d'interconnexions avec DPI et DMP
- Les limites sont les utilisateurs
- Attention aux désengagements des éditeurs...

# PHARMACIE CLINIQUE



Mathilde BOUSCHON



Blandine MALBOS

Pharmaciens  
OMEDIT Nouvelle-Aquitaine

# Flashez le QR Code

PHARMACIE  
CLINIQUE



Ou rendez-vous sur : [wooclap.com](https://www.wooclap.com)

Entrez le code d'événement dans  
le bandeau supérieur : **CJMTTX**